

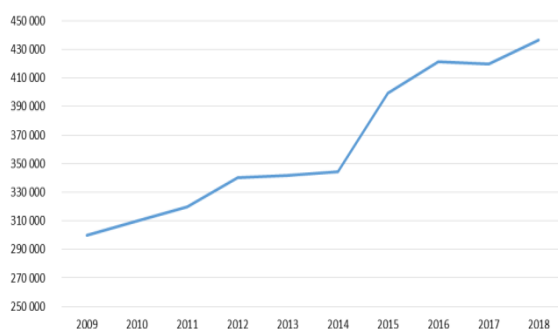
## Sucre biologique : Estimation des volumes concernés dans le monde en 2019

### 1. Production de sucre biologique dans le monde

A l'heure actuelle, la notion de « biologique » reste vague et peut varier d'un pays à l'autre même si elle repose systématiquement sur l'absence d'utilisation d'intrants de synthèse. Même si certaines règles d'équivalence existent entre certains pays/blocs régionaux, c'est la réglementation « biologique » du pays qui prévaut.

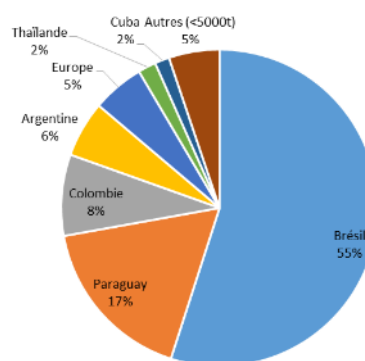
Globalement, le marché du sucre biologique est en forte croissance, tout particulièrement en Europe (France et Allemagne majoritairement) et en Amérique du Nord : ces deux zones représentant chacune près de 50% des volumes commercialisés<sup>1</sup>.

Pour autant, dans le sucre, malgré une demande forte et des prix du produit fini élevé (le prix de vente du sucre bio peut différer du sucre conventionnel d'un facteur 3 à 10), ce segment reste une « niche » : en 2019, on a la production mondiale de sucre biologique est ainsi estimée autour de 440.000 t soit « seulement » 100.000 t de plus qu'il y a...10 ans (Graphique 1).



**Graphique 1 : Répartition géographique de la production mondiale de sucre biologique en 2019**

Actuellement, 95 % du sucre bio est produit à partir de canne à sucre, majoritairement au Brésil, au Paraguay et en Colombie (Graphique 2).

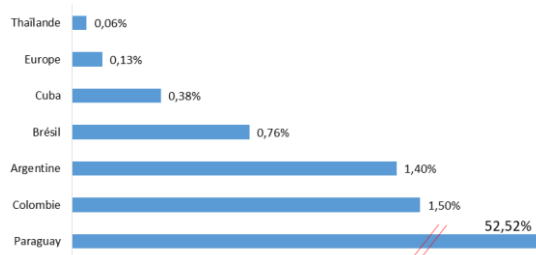


**Graphique 2 : Production mondiale [t] de sucre biologique (FoLicht, ISO). Absence de données pour 2010, 2011 et 2013**

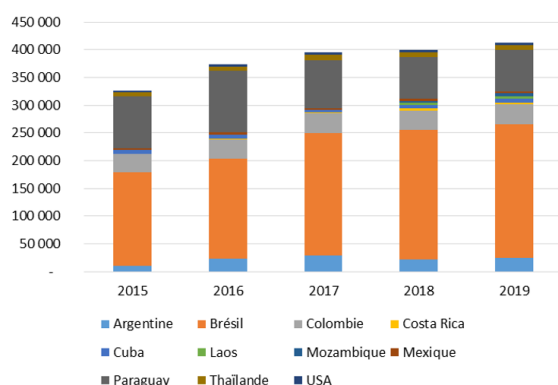
Mais, au regard de la production totale de chaque pays, le seul pays à avoir une production significative de sucre biologique, par rapport au sucre conventionnel, est le Paraguay. Ce pays fait ainsi office de « leader » dans le domaine (plus de la moitié du sucre produit par le pays est certifié biologique) : aucun autre pays ne produisant plus de 1,5 % de son sucre sous ce mode de certification (Graphique 3).

<sup>1</sup> La plupart des données chiffrées, y compris graphiques, proviennent de FoLicht, 151-18, 18 June 2019

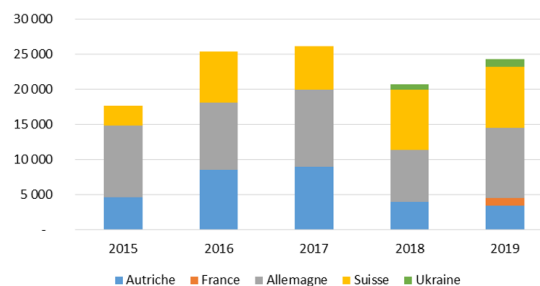
Février 2020



**Graphique 3 : Part du sucre produit dans les pays sous la certification biologique en 2019**



**Graphique 4 : Principaux producteurs de sucre biologique à partir de canne**



**Graphique 5 : Principaux producteurs de sucre biologique à partir de betterave**

## 2. Un « concurrent » sur le même segment de marché : le sucre commerce équitable (« Fairtrade »)

Le sucre « commerce équitable » peut s'apparenter à un concurrent grâce à un positionnement et une certification s'appuyant sur une promesse de garantie en matière d'équité et/ou de respect environnemental.

Le principal organisme concerné par ce label est « Fairtrade international ». Cette structure, qui ne concerne pas que le sucre, repose sur quatre entités :

- Tout d'abord « Fairtrade International », une organisation à but non lucratif, fondée en 1997, dont le siège est en Allemagne. Elle possède la marque « Fairtrade », définit les standards et coordonne l'activité de cette dernière.
- Elle confie l'activité de commercialisation et de promotion des produits à 25 organisations

nationales (Max Havelaar en France par exemple).

- Ces derniers s'approvisionnent auprès de trois réseaux régionaux (un pour le continent africain, basé au Kenya, un pour l'Asie et le Pacifique, basé en Inde, et un pour l'Amérique centrale et du Sud, basé au Salvador), qui représentent les filières locales et se reposent sur des organisations d'exploitations agricoles, elles-mêmes indépendantes et de taille réduite. Elles sont listées sur le site de « Fairtrade international ».
- Enfin, un organe certificateur, généralement « Flocert ».

Dans le cas du sucre (et à l'opposé d'autres produits agricoles), le produit n'est pas systématiquement acheté plus cher au producteur : le prix est négocié. En revanche,

Février 2020

une prime de 60 USD/t (contre 80 USD/t en cas de sucre biologique) est fournie à l'association de planteurs, dont l'usage est réservé à des investissements liés aux producteurs ou au développement socio-économique de leur communauté, décidés par l'association<sup>2</sup>.

En 2017 (dernières données disponibles<sup>3</sup>), près de 55.000 planteurs étaient engagés dans la démarche, membres d'une centaine

d'organisations de planteurs (majoritairement à Fiji, au Belize, en Inde, au Malawi et à Maurice). Ils ont produit près de 700.000 t de sucre, dont 200.000 t ont été commercialisées sous la certification : c'est près de deux fois plus qu'en 2015. Les ventes semblent majoritairement être faites en Europe, et notamment au Royaume-Uni (jusqu'à 55 % des ventes en 2015, selon l'ISO<sup>4</sup>).

### 3. Conclusion : une certification, plébiscitée par le consommateur, mais qui implique de revoir toute l'organisation de la filière

Le consommateur, tout au moins celui d'Amérique du Nord et d'Europe, semble demandeur d'une certification permettant de donner des garanties supplémentaires à la commodité qu'est le sucre : une garantie d'équité ou de respect environnemental.

Néanmoins, à date, ces certifications (« Fairtrade » ou « Biologique ») restent relativement marginales : à elles-deux, elles ne représentent guère plus de 0,6 Mt de sucre sur le globe. Au niveau d'un territoire, seul, finalement, le Paraguay sort de la notion de « niche », avec la moitié de sa production de canne dédiée au sucre biologique. Le pays est toutefois un cas unique.

Le frein majeur au développement de ces certifications (et au-delà de la problématique technique) ? La nécessaire révision de l'organisation des filières existantes vers ces nouveaux modèles.

Le « Fairtrade » semble toutefois l'avoir

compris et encourage les organisations de planteurs avec une prime, non pas au planteur individuel mais pour accompagner son organisation.

En revanche, dans le cas du sucre biologique, si l'encadrement réglementaire de l'acte de production est généralement clair, tout reste à construire concernant l'organisation de la filière qui repose sur un schéma de production « conventionnel » non adapté au biologique. Les risques pour le planteur « biologique » sont en effet accrus et la plus-value semble peut parfois sembler limité compte tenu de ce risque. Attirer des planteurs passe donc potentiellement par une profonde révision des règles de fixation du prix de la betterave ou de la canne, et à de nouvelles règles de partage de la valeur, encadrées au sein de la filière. L'absence d'organisation de filière claire, à date, peut ainsi expliquer l'apparente divergence actuelle entre demande et production mondiale pour ce marché, qui, sauf dans le cas du Paraguay, reste encore un marché de niche.

<sup>2</sup> Voir

[https://files.fairtrade.net/standards/Fairtrade\\_Minimum\\_Price\\_and\\_Premium\\_Table\\_EN\\_PUBLIC.pdf](https://files.fairtrade.net/standards/Fairtrade_Minimum_Price_and_Premium_Table_EN_PUBLIC.pdf)

<sup>3</sup> Voir

[https://files.fairtrade.net/publications/2019\\_Monitoring\\_Sugar\\_10thEd.pdf](https://files.fairtrade.net/publications/2019_Monitoring_Sugar_10thEd.pdf)

<sup>4</sup> Organic, Fairtrade and Specialty sugar, MECAS (15)18, ICO, 2015